



Convention de partenariat

entre

La Maison de l'Emploi et de la Formation de GPS

et

La Mairie de Combs-la-ville

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr



Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Cofinancé par l'Union européenne

Entre :

La Mairie de Combs-la-ville, située

Place de l' Hôtel de Ville
B.P.116
77385 Combs-la-Ville Cedex

Représentée par Guy Geoffroy en sa qualité de Maire

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX;

Ci-après dénommée « Mairie de Combs-la-Ville »

Et :

la Maison de l'Emploi et de la Formation de GPS, dont le siège est à Moissy Cramayel (77550)

Immeuble le Sextant, 462 rue B. Delessert

Représentée par Eric Bareille, Président de la MDEF de Sénart

Ci-après dénommée « MDEF »

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr



Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Cofinancé par l'Union européenne

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

PREAMBULE

La Mairie de Combs-la-Ville, qui souhaite recentrer ses efforts en direction des demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail, propose de co-construire avec la MDEF de GPS une réponse mieux adaptée aux problématiques actuelles des personnes en recherche active d'emploi, jeunes et adultes

1. Objet

La présente convention s'inscrit dans la volonté de poursuivre le partenariat entre la MDEF et la commune de Combs-la-Ville et de maintenir le service de Point Relais de Proximité Emploi, dans le cadre de l'accueil des publics demandeurs d'emplois résidant sur son territoire ainsi que le déploiement d'une offre de service dans le cadre du PLIE de GPS, activité portée par la MDEF de GPS.

2. PRP - Les modalités de mise en œuvre de l'accueil

Le Point Relais de Proximité s'engage à offrir à chaque demandeur un référent unique pour son parcours.

1. Le conseiller PRP :

Le planning du conseiller PRP sera :

- Lundis : 13h30 - 17h30
- Mardis : 8h30 - 12h00
- Jeudis : 8h30 – 12h
- Vendredis : 8h30 - 12h00

Le conseiller PRP est placé sous l'autorité organisationnelle et hiérarchique du directeur de la MDEF.

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr



Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Cofinancé par l'Union européenne

b. Le public cible

Tous les demandeurs d'emplois de la commune de Combs-la-Ville.

c. Les Prestations

L'offre de service du PRP comporte 3 niveaux :

1er niveau : Accueil – Lieu ressource

- Gestion de l'affichage et de la documentation reçue ;
- Outils de recherche d'emploi (accès Internet, presse, documentation...);
- Actualisation de l'information.

2ème niveau : Aide technique à la recherche d'emploi, soutien aux démarches

- Modification du CV et de la lettre de motivation ;
- Préparation à l'entretien d'embauche ;
- Mise en relation sur des offres d'emploi ou de formation ;
- Recherche d'informations ;
- Intermédiation avec les institutions partenaires.

3ème niveau : Accompagnement en entretien individuel

- Diagnostic de la situation et mise en place d'un plan d'actions ;
- Suivi du parcours et orientation vers d'autres partenaires ;
- Accompagnement CPF ;

Dans le cadre de leurs parcours, les jeunes suivis de 16 à 25 ans bénéficient des prestations mises en œuvre par la mission locale (parrainage, santé, modules de redynamisation,...) et animées au siège de celle-ci. Pour les publics adultes, ceux-ci seront accompagnés par un référent PLIE et/ou réorientés vers le Pôle Emploi de leur bassin de vie.

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr

3 – PLIE –

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont des plateformes partenariales de proximité. Ils assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée de la politique territoriale de l'insertion et de l'emploi. Ils ont pour mission de mettre en cohérence les programmes et les actions menés sur leur territoire afin de :

- prévenir l'exclusion sociale et professionnelle qui affecte une partie des actifs, en organisant pour des participants issus des populations exclues du marché du travail des parcours d'insertion professionnelle individualisés dont le but est l'accès à un emploi durable (CDI, CDD de 6 mois minimum) ou à une formation qualifiante validée,
- organiser un accompagnement individualisé de proximité assuré par un référent unique,
- développer une ingénierie financière et technique de projets d'insertion durable dans l'emploi,
- mobiliser les partenaires institutionnels et les employeurs sur le territoire.

Les orientations du PLIE s'inscrivent dans l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du Programme opérationnel national du Fonds Social Européen (FSE) pour l'emploi et l'inclusion en métropole. Elles doivent répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- optimiser les parcours d'accès à l'emploi des publics en insertion professionnelle en levant les freins à l'employabilité,
- mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion,
- développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'emploi

Dans le cadre du développement du PLIE-GPS sur les 8 communes de Seine-et-Marne, un accueil et un accompagnement de proximité est mis en place, à partir de 2023, au plus près des publics ciblés :

Les publics éligibles au PLIE tels que définis par le programme opérationnel régional 2022-2027

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr



Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Cofinancé par l'Union européenne

- Jeunes de 16-25 ans, ayant un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V ou rencontrant de grandes difficultés d'insertion professionnelle ;
- Publics de plus de 26 ans, demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus), inscrits au Pôle Emploi, souhaitant rejoindre l'emploi et qui nécessitent un accompagnement professionnel ;
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) soumis aux droits et devoirs, ou de minima sociaux souhaitant rejoindre l'emploi et qui nécessitent un accompagnement professionnel ;
- Toute personne souffrant d'exclusion : femmes isolées, travailleurs handicapés, personnes démunies de toute ressource, personnes sortant d'incarcération ou sous-main de justice, personnes présentant des facteurs aggravants au regard de leur parcours socioprofessionnel qui souhaitent construire un parcours d'insertion professionnelle.
- Tout public prioritaire issu des quartiers bénéficiant d'un programme de rénovation urbaine qui souhaite construire un parcours d'insertion professionnelle.

Les acteurs locaux ont souhaité qu'une attention particulière soit portée :

- Aux bénéficiaires du RSA de plus de 2 ans
- Aux chômeurs de plus de 45 ans, en difficulté spécifiques d'insertion professionnelle,
- Aux publics issus des quartiers prioritaires Politique de la Ville,
- Aux femmes en insertion professionnelle peu ou pas qualifiées
- Aux publics immigrés en insertion professionnelle
- Aux personnes ayant une RQTH et en recherche d'emploi

Le planning du conseiller-e PLIE sera : à déterminer

Il exercera ses missions au sein de la structure « Trait d'union » ou du pôle social

La mairie de Combs la ville sera en charge de lui donner accès à un bureau (fermé) disposant d'un bureau, chaises, connexion internet (filaire ou wifi).

Les publics accompagnés dans le cadre du PLIE bénéficient outre de l'offre de services locale et de droit commun de l'offre de services PLIE spécifique

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr



Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Cofinancé par l'Union européenne

4- Organisation logistique

La commune de Combs-la-Ville s'engage à donner accès aux ressources et équipements et à mettre à disposition un espace destiné à la tenue d'entretiens individuels respectant des conditions de bonne confidentialité.

Si possible, un espace « ressources » en libre-service sera ouvert aux heures d'ouverture du centre d'activités sociales « Trait d'Union » permettant au public d'accéder gratuitement à un ensemble d'outils d'aide à la recherche d'emploi : presse, documentation, matériel informatique, téléphone.

La commune de Combs-la-Ville met à disposition des demandeurs d'emploi des panneaux pour l'affichage des offres d'emploi ainsi que des présentoirs pour recevoir la documentation.

Si possible, la Mairie de Combs-la-Ville fournit un poste informatique. Le cas échéant, la MDEF de GPS mettra à disposition du conseiller un ordinateur portable, sous réserve que celui-ci puisse s'adapter sans frais supplémentaires aux règles de fonctionnement du réseau informatique de la commune et/ou du centre d'activités sociales « Trait d'Union ».

Le budget de fonctionnement pourra être réévalué tous les ans en fonction des besoins et des projets mis en place.

5. Pilotage

Le comité de pilotage local est composé notamment du directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation, du Maire de Combs-la-Ville, ainsi que de son Directeur Général Adjoint des Services, de la Direction de l'Action Sociale, de l' élu en charge de l'action sociale.

Le comité de pilotage local veille au bon fonctionnement du partenariat. Il est garant du suivi et du pilotage de la convention locale.

Il se réunit au moins 2 fois par an.

L'outil I-milo permet de saisir les données liées à l'accueil. Il est renseigné par le conseiller à chaque accueil réalisé. Les statistiques recueillies et extraites sont anonymes. La MDEF de GPS

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr



Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Cofinancé par l'Union européenne

s'engage à transmettre tous les quadrimestres les résultats d'activité à la commune de Combs-la-Ville extraits de I-milo.

4. Dispositions financières

La commune de Combs-la-Ville accorde un financement de fonctionnement d'un montant de 20.757 euros annuels à la MDEF de GPS pour l'accueil et l'orientation du public en recherche d'emploi et la mise à disposition, par la MDEF de GPS, d'un conseiller à hauteur de 15h00 par semaine, toutes charges comprises, (salaire chargé ainsi que les frais de fonctionnement et les déplacements aller-retour entre le siège de la MDEF de GPS et le lieu de la permanence d'accueil selon le barème kilométrique en vigueur).

Le versement s'effectuera en trois fois :

- Le 31 janvier pour un montant de 6 919 euros ;
- Le 30 mars pour un montant de 6 919 euros ;
- Le 30 juin pour un montant de 6 919 euros.

5. Gestion de la convention

a. Révisions

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

Le comité de pilotage est chargé d'élaborer toute proposition d'avenant. Le Comité de pilotage prendra notamment les mesures nécessaires afin d'intégrer les évolutions de la politique de l'emploi de la commune.

b. Date de début et de fin de la convention

Le présent accord démarre à compter du 1 janvier 2023 et prendra fin 31 décembre 2023. Il sera reconduit par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr

Il pourra être mis fin au présent accord cadre :

- Soit à la demande de l'une ou l'autre des parties :

Le présent accord cadre peut être résilié à la demande de l'une ou l'autre des parties à l'expiration du préavis d'un délai de 6 mois envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre signataire de l'accord cadre.

- Soit en cas de manquement(s) de l'une ou l'autre des parties à tout ou partie de ses engagements contractuels.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre des parties des obligations contractuelles nées du présent accord cadre, la partie lésée, après avoir constaté le(s) manquement(s), met en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, la partie auteur des manquements d'exécuter correctement ses engagements contractuels et ce dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier.

En cas de mise en demeure restée dans effet dans ce délai, la partie lésée pourra mettre fin au présent accord cadre moyennant un préavis de 6 mois à compter de la date de réception de la décision par la partie auteur du ou des manquement(s). Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Melun sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention.

Fait à Combs-la-Ville en deux exemplaires originaux.

Le

Pour la commune de Combs-la-Ville

Le Maire

Guy GEOFFROY

Pour la MDEF de GPS

Le Président

Eric Bareille

Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud

Le Sextant – 462, rue Benjamin Delessert – 77550 Moissy-Cramayel

mdef-grandparissud.fr